

M. KORCHINSKI: Un choix? Autrement dit, tout ce que vous voulez, c'est la distribution coopérative? C'est tout? Une entreprise qui vendra tous les produits?

M. NOLLET: Nous avons proposé trois possibilités: fabrication dirigée par l'État, distribution coopérative et...

M. HORNER (*Acadia*): J'en appelle au Règlement. A la page 6 de l'exposé explicatif, vous dites que:

Il sera nécessaire qu'un service national créé en vue d'assurer la fabrication et la distribution des machines agricoles au Canada soit également importateur exclusif de machines agricoles.

Vous parlez d'«un service national créé en vue d'assurer la fabrication et la distribution». Vous dites maintenant que la distribution peut se faire par les coopératives. Je signale que votre recommandation parle expressément de la «fabrication et de la distribution».

M. NOLLET: Mais on ajoute:

Un tel organisme pourrait soit créer son propre réseau de concessionnaires, soit faciliter la création et l'expansion de coopératives agricoles à cette fin et peut-être aussi, en certains cas, recourir aux services des organismes de distribution.

Personnellement, je ne crois pas qu'il soit logique que le fabricant assure la distribution plus qu'il ne le fait actuellement, que ce soit une entreprise privée ou l'État. Je crois que la distribution coopérative réglerait très bien le problème.

M. SLOGAN: Ne croyez-vous pas qu'avant de nationaliser d'autres industries, l'agriculture devrait d'abord mettre de l'ordre chez elle? Par exemple, dans une région de ma province, une étude indépendante a montré que la terre ne pouvait nourrir que le cinquième des agriculteurs établis sur cette terre. Ne croyez-vous qu'avant que nous nous mettions à imposer des restrictions aux autres industries, on ne pourrait pas nous demander d'éliminer cette proportion de 80 p. 100 des agriculteurs, afin de rendre ces fermes rentables? A supposer que cela se fasse, le verriez-vous d'un bon œil?

M. NOLLET: Je n'ai qu'une réponse à vous faire. Vous laissez entendre que l'agriculteur dont le revenu n'est pas suffisant, celui qui est établi sur une terre pauvre, constitue le gros problème. Tel n'est pas le cas. Le problème fondamental auquel les agriculteurs établis sur de bonnes terres ont à faire face est celui de l'étau coût-prix. Voilà ce dont il s'agit. Il n'est pas question ici des agriculteurs qui vivent sur des terres pauvres. Je conviens qu'on peut améliorer le sort de tous ceux-là et assurer un bon niveau de vie, ce qui est normal, en somme, en augmentant leurs prix.

M. SLOGAN: Selon vous, le propriétaire d'un lopin peu rentable utilise-t-il sa machinerie à plein rendement et à pleine capacité?

Le VICE-PRÉSIDENT: Un instant! M. Rapp veut poser une question complémentaire.

M. RAPP: La question des coopératives des machines agricoles m'intéresse beaucoup. Jusqu'à un certain point, cela existe déjà. Est-ce que votre suggestion viserait à créer de telles coopératives sur le plan national? Y aurait-il ingérence dans le domaine provincial ou les droits des provinces? Pourriez-vous développer ce point? Je suis sûr que les agriculteurs portent intérêt à cette coopérative des machines agricoles, parce que bon nombre de leurs membres font partie de la CCIL. J'aimerais que vous explicitiez un peu votre pensée à ce sujet, car il s'agit de mettre en œuvre cette industrie coopérative de machines agricoles à l'échelon national.